

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri



Délibération n° 07-02 du 25 novembre 2021

AJUSTEMENTS DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 DES COLLÈGES PUBLICS ET SUBVENTIONS POUR L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES (SECOND RAPPORT 2021)

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental 2020-X-38 du 1er octobre 2020 fixant la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2021,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

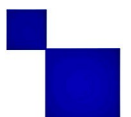
Vu ses délibérations n°5-8 du 7 décembre 2017 et 5-4 du 05 avril 2018 allouant les dotations complémentaires de fonctionnement au titre de la redevance des logements en convention d'occupation précaire,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE des dotations complémentaires de fonctionnement suivantes :

- 163 595 euros aux treize collèges figurant en annexe 1 au titre de la viabilisation,
- 76 030 euros aux douze collèges figurant en annexe 2 au titre des charges générales,
- 8 337 euros aux sept collèges figurant en annexe 3 au titre du fonctionnement de leurs nouveaux dispositifs spécifiques,
- 36 426 euros aux vingt et un collèges figurant en annexe 4 au titre de la participation aux frais de transport des collèges vers la base de loisirs de Champs-sur-Marne,
- 56 429 euros aux douze collèges figurant en annexe 5 au titre du reversement partiel des loyers des logements des collèges en convention d'occupation précaire,



Soit un montant total de 340 817 euros pour les compléments de dotation globales de fonctionnement 2021

- ALLOUE aux vingt-huit collègues figurant en annexe 6, une subvention spécifique de fonctionnement au titre du transport vers les installations sportives et/ou la location d'installations sportives pour montant de 99 291 euros ;

- ALLOUE des subventions d'investissement aux douze collègues figurant en annexe 7 pour un montant total de 42 150 euros.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.